
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2014

Procès-verbal de la séance

Le Conseil Municipal s'est réuni le **MERCREDI 28 MAI 2014** à 18 H 30, à l'Hôtel de Ville, Place de l'Hôtel-de-Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Boris RAVIGNON, Maire.

Etaient présents : M. RAVIGNON Maire, Mmes LEQUEUX, JOSEPH, M. CAIZERGUES, Mmes HANNOTIN, BIHIN, M. MARQUET, Adjoints au Maire, Mmes LEJEUNE-CORNUT, DISANT, MM. HUART, BECKRICH, FOSTIER, Mme DEGEMBE, M. MOINE, Mme ZELLER, M. DARKAOUI ALLAOUI (parti à la question n° 8), Mmes CORME, GLACET, MM. CHAOUCHI, WUATELET, NARDAL, MECCA, Mmes FAZIO, DUVAL, M. PETITQUEUX, Mmes AIT MADI, CAPRON, MM. CORNEZ, DALLA-ROSA, PAILLA, DUMONT, Mmes PIGEAUD, RENERTE, M. LUCZKA, Conseillers Municipaux.

Excusés avec pouvoir : M. CHAUDERLOT à M. HUART ; M. BARTHELEMY à Mme LEQUEUX ; Mme MOSER à M. MOINE ; M. DUFLOX à M. MECCA ; Mme BANOUH à Mme AIT MADI ; Mme MILLET à M. PETITQUEUX ; Mme MANIL à Mme ZELLER ; M. MARECHAL à Mme JOSEPH ; Mme FLORES à M. PAILLA.

M. le Maire informe le conseil que désormais le Conseil Municipal enfants sera invité à chaque séance de conseil municipal. Il remercie les enfants et leurs parents de leur présence.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal désigne Mmes CAPRON et LEJEUNE-CORNUT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire signale à l'assemblée que les rapports inscrits à l'ordre du jour feront l'objet de résumés qui seront projetés sur un écran vidéo. Ceci est fait à titre expérimental en vue de la mise en œuvre de la dématérialisation des actes des assemblées.

1) - Approbation des comptes-rendus sommaires des séances des 4 et 24 Avril 2014

Suite à la présentation de M. le Maire des comptes-rendus sommaires des séances des 4 et 24 Avril 2014, M. LUCZKA au nom du groupe « Charleville-Mézières fait front » intervient en ces termes : "N'étant pas informé que je devais transmettre par écrit mes interventions, ce qui est différent de la communauté d'agglomération, je demande si on peut reporter le vote de ce compte-rendu afin que l'on puisse ajouter mes interventions, particulièrement le compte-rendu du 04 avril 2014".

Entendu M. le Maire en réponse dire qu'il n'est pas souhaitable de reporter l'approbation des comptes-rendus à une séance ultérieure. Il constate que les interventions de M. LUCZKA figurent bien pour la séance du 24. S'agissant du premier compte-rendu, il estime préférable de ne pas prendre de retard sur ce point et précise à M. LUCZKA qu'il peut ne pas voter ce compte-rendu à l'occasion de sa mise aux voix. Il souhaite que le contenu des compte-rendus évoluent et soient améliorés au niveau de l'information qu'ils contiennent notamment en faisant figurer les positions de la municipalité sur les dossiers mis à l'ordre du jour.

Entendu à la suite M. DALLA-ROSA au nom du groupe « Bâtir notre Ville ensemble » en son intervention :

« Concernant l'adoption du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 avril 2014, je voudrais signaler que le conseil a été informé de la liste des conseillers délégués qui ont été nommés. Je ne retrouve pas trace dans le compte rendu. Cela me permet de vous rappeler, Monsieur RAVIGNON, que le 8 avril dernier, je vous ai adressé un courrier vous demandant communication des arrêtés du maire portant sur la nomination des adjoints au maire et des conseillers délégués. Cela fait maintenant près de deux mois et je n'ai toujours pas de réponse. Pendant la campagne électorale, vous affirmiez répondre, sous quinze jours, à tous les courriers mais peut être le cumul de toutes vos fonctions vous empêche-t-il d'avoir le temps de prendre connaissance des différentes demandes ? »

Entendu M. le Maire répondre que c'est la volonté de l'administration de transmettre les arrêtés, il fallait juste attendre que ces documents soient finalisés de manière définitive. C'est la raison pour laquelle ils ne lui ont pas été transmis aussitôt. M. le Maire informe M. DALLA-ROSA que tous les arrêtés de délégation lui seront transmis.

Le Conseil Municipal APPROUVE les comptes-rendus sommaires des séances des 4 et 24 avril 2014.

Vote : 41 POUR, 2 CONTRE

2) - Délégations données au Maire - Information du Conseil Municipal

Suite à la présentation de M. le Maire, le Conseil Municipal PREND ACTE des décisions prises par le Maire dans le cadre des compétences déléguées conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3) - Commission communale des impôts directs locaux - Désignation des membres

Suite à la présentation de M. le Maire, le Conseil Municipal PROPOSE à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux des Ardennes les contribuables suivants désignés pour faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs : M. Michel TITEUX, Mme Corinne DAUCHY, Mme Françoise COMMAS, Mme Thérèse ANCELIN, M. Eddy CZARNY, M. Francis FORZINETTI, Mme Yvette HUMBERT, M. Michel GROSLIN, M. Jean-Claude VION, M. François GUILLAUME, M. Philippe PAILLA, M. André CORNEZ, Mme Catherine DEGEMBE, M. Michaël DUFLOX, M. Yves HUART, Mme Else JOSEPH, M. André MARQUET, M. Antonino MECCA, Mme Sandrine MILLET, Mme Marie-José MOSER, M. Arnaud WUATELET, M. Jean-François BRIGNON, Mme Priscilla RABIER, M. Yannick EWERT, M. Pierre LECLERCQ, M. Jacques FANCHINI, M. David CORNET, M. Jean-Claude FLOQUET, M. Baptiste FOSTIER, M. Guillaume MARECHAL.

Vote : Unanimité

4) - Ecole numérique et espace numérique de travail - Appel à projets FEDER - Modification de l'autorisation à recourir aux cofinancements

M. le Maire précise que le dossier qui est justifié par une baisse de la participation du FEDER initialement fixé à 80 % et qui serait portée à 50 %. Il en résulte une modification du plan de financement et notamment une augmentation de la part ville. La Municipalité a donc entrepris des échanges avec les partenaires au dossier et notamment avec le DASEN. Suite à la présentation du dossier par Mme LEQUEUX, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal APPROUVE la modification des plans prévisionnels de financements ; SOLLICITE les fonds européens au titre du programme FEDER 2007-2013, afin d'obtenir l'attribution d'une subvention d'un montant de 199 953,58 €, sur la base d'un montant total de 336 668,37 € HT pour les dépenses d'investissement et de 63 238,78 € TTC pour les dépenses de fonctionnement ; PRECISE que cette opération est cofinancée par des crédits de DDU 2013 pour un montant de 112 504 € ; AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires ; PRECISE que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal et PRECISE qu'afin de respecter les équilibres des budgets primitifs 2014 et 2015, et en cas de non respect des plans prévisionnels de financements, le projet décrit est susceptible d'être remis en cause partiellement ou totalement.

Vote : 42 POUR, 1 ABSTENTION

5) - Théâtre - Démocratisation de l'accès aux spectacles et aide à la programmation - Autorisation de recourir aux cofinancements pour 2014 - Autorisation de recourir aux cofinancements pour 2014

Suite à la présentation du dossier par M. le Maire, le Conseil Municipal APPROUVE l'objectif de développement des actions du Théâtre de Charleville-Mézières pour 2014, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées ; APPROUVE les plans prévisionnels de financement ; SOLLICITE le Conseil Régional de Champagne-Ardenne (ORCCA), l'Etat (DRAC) et le Conseil Général des Ardennes afin d'obtenir l'attribution de subventions pour un montant aussi élevé que possible, sur la base du coût total du projet estimé à 427 900 € TTC pour les actions relatives à la démocratisation de l'accès aux spectacles, aide à la programmation et mise en place d'une résidence artistique, et sur la base de 40 000 € TTC pour l'aide au financement du poste d'un agent chargé des relations publiques ; AUTORISE le recours au mécénat et la participation de l'ONDA ; AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires notamment les demandes de subventions ; PRECISE que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal et PRECISE qu'afin de respecter les équilibres du budget primitif 2014, en cas de non respect du plan de financement, les projets décrits sont susceptibles d'être remis en cause partiellement ou totalement.

Vote : Unanimité

6) - Parc Naturel Régional des Ardennes - Adhésion de la Ville - Approbation des statuts - Désignation de représentants

M. le Maire donne la parole à Mme JOSEPH, Adjointe déléguée, afin qu'elle présente le dossier :

« Le dossier que je vous présente est une demande d'approbation de l'intégration de la Ville de Charleville-Mézières, en qualité de ville-porte, du PNR et d'en approuver la charte. Vous le savez, le PNR a été créé afin de répondre au mieux à des enjeux de territoire et donc permettre des actions de coopération PNR/Ville. Vous avez dans le rapport un rappel sur le périmètre du PNR 91 communes sur 9 cantons ; certaines de ces communes viennent d'intégrer la grande Agglomération Charleville-Mézières/Sedan ; sa gestion par un syndicat mixte et ses domaines d'actions à savoir : contribuer à un développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ; protéger le patrimoine ; contribuer à l'aménagement du territoire ; permettre l'accueil et l'information du public et réaliser des actions sur le territoire. Les missions du PNR s'articulent autour de 3 axes, 9 orientations, 34 mesures. Vous les trouvez dans le rapport. Ce partenariat présente des opportunités multiples pour la Ville qui permettront une meilleure maîtrise de l'étalement urbain en préservant les espaces naturels mais aussi permettre la valorisation des patrimoines et de l'environnement dans le cadre de l'éducation à l'environnement avec un travail de sensibilisation au développement durable. C'est aussi la valorisation touristique, on a une offre touristique riche. Le tourisme vert peut renforcer notre attractivité dans ce domaine et des réflexions autour de sentiers explicatifs et commentés, sillonnant les remparts rénovés de Mézières avec la mise en valeur du patrimoine peuvent être menées avec le PNR, une poursuite de la voie verte, découvrir les méandres de la Meuse à Charleville.

Vous le voyez, une convention de partenariat intéressante et donc, Chers Collègues, je vous demande d'approuver l'intégration de la Ville en tant que Ville porte et approuver les statuts. »,

Entendu M. DALLA-ROSA au nom du groupe « Bâtir notre Ville ensemble » en son intervention :

« Après la labellisation du Parc Naturel Régional des Ardennes (PNRA), en décembre 2011, il est important que la ville-porte puisse adhérer au Parc même si nous ne sommes pas dans le périmètre. Le PNRA est un atout indéniable pour notre département et son attractivité touristique. Il est un outil de protection de notre biodiversité et il permet de mettre en valeur notre patrimoine, qu'il soit naturel, industriel ou urbain. Sa charte est équilibrée et favorise notre développement industriel tout en protégeant notre environnement. Elle intègre également la Zone Natura 2000 dont le PNRA est devenu l'opérateur sur son territoire. De ce point de vue, je souhaite, Monsieur Ravignon, que vous puissiez clarifier votre position sur les Zones de Protection Spéciale (ZPS) dites « Natura 2000 ». Dans une déclaration de 2007, vous indiquiez que celle-ci était une « menace très claire pour l'industrie, l'agriculture et la chasse dans la vallée ! » Or aujourd'hui, l'expérience montre que la ZPS n'est une menace dans aucun de ces domaines. Avez-vous changé d'opinion et si cela n'est pas le cas, quel mandat allez-vous confier aux élus qui représenteront notre ville au PNRA ? »

Entendu M. le Maire en réponse préciser qu'il a toujours défendu le Parc Naturel Régional des Ardennes et que sa labellisation constitue un succès collectif ; tout le monde a tiré dans le même sens et il en prend sa part. Le classement en ZPS fait en 2004 est excessif car il s'agit de la protection la plus forte dans le cadre de Natura 2000, avec des contraintes fortes pour les activités. Il précise que le mandat qui sera donné au syndicat, c'est de travailler le plus possible à la conciliation des usages et éviter la sanctuarisation du site. La zone de la vallée de la Meuse a des activités économiques industrielles qu'il faut préserver.

Le Conseil Municipal APPROUVE l'intégration de la ville de Charleville-Mézières en qualité de « ville-porte » du Parc Naturel Régional des Ardennes et en APPROUVE de fait, la charte et ses annexes ; APPROUVE les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Ardennes ; DECIDE d'adhérer à ce syndicat mixte ; DESIGNER, conformément à l'article 7 des statuts du Syndicat, 1 membre titulaire et un membre suppléant au Syndicat Mixte. Ont été élues, par 43 voix sur 43 suffrages exprimés Mme Lorie FAZIO, en tant que membre titulaire et Mme Else JOSEPH en tant que membre suppléant et PRECISE que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Communal et s'engage à inscrire aux prochains budgets communaux le montant de la cotisation.

Vote : Unanimité

7) - Nuit Blanche 2014 - Attribution de subventions

M. le Maire donne la parole à M. MARQUET, Adjoint délégué, qui présente le dossier. La Nuit Blanche est un événement culturel créé par la Ville de Paris en 2002. Elle s'inscrit dans une dynamique de développement national et international que de nombreuses villes ont souhaité saisir, avec deux axes forts de mise en valeur du patrimoine et de la promotion de l'art contemporain. Avec le soutien et la labellisation de la Ville de Paris, Charleville-Mézières est la seule ville de la région à intégrer cet événement majeur. Cette manifestation s'inscrit dans une modernité artistique, une volonté fédératrice et festive. Depuis 2009, 15 000 spectateurs, 65 compagnies et associations locales et nationales ont fait vivre cet événement à Charleville-Mézières. L'édition 2013 fut une réussite : près de 5 000 personnes ont déambulé dans le cœur de la ville, à la découverte de près de 20 propositions artistiques. Il en rappelle les objectifs et présente les demandes de subventions de quatre associations.

Entendu à la suite M. LUCZKA au nom du groupe « Charleville-Mézières fait front » en ces termes "Je reprends mes propos de la commission permanente. En échange des subventions accordées aux artistes, nous devons leur demander une meilleure explication auprès du public, afin de rendre - réellement - l'art contemporain accessible à tous ; de façon général, comme indiqué au conseil de l'Agglo, nous devons envisager une diminution - réelle - des subventions aux associations et favoriser l'autofinancement."

Entendu en réponse M. MARQUET indiquer qu'en commission sa remarque a été entendue et que sur l'enveloppe prévisionnelle c'est une somme de 3 000 euros qui va être économisée ;

M. le Maire souligne que les associations bénéficiaires de ces subventions sont appréciées par un très grand nombre de personnes, leur travail est accessible. Ce sont des artistes qui font de la diffusion artistique très large et ces personnes participent au rayonnement de l'art dans la ville.

Entendu M. PAILLA au nom du groupe « Bâtir notre Ville ensemble » en réponse à l'intervention de M. LUCZKA sur sa demande d'explication de certaines expressions artistiques, trouvant celle-ci choquante ; expliquant qu'il faut avoir de l'ouverture d'esprit et on ne peut pas faire d'étiquetage sur la culture et trouvant que M. LUCZKA veut caricaturer l'événement Nuit Blanche. Il s'agit là au contraire d'ouvrir portes et fenêtres.

Le Conseil Municipal APPROUVE l'attribution de subventions à diverses associations dans le cadre de l'appel à projet de la Nuit Blanche 2014 et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du projet.

Vote : Unanimité

8) - Conseils d'habitants - Approbation d'une nouvelle charte - Désignation des membres

M. le Maire donne la parole à M. CHAOUCHI, conseiller municipal délégué qui présente le dossier. Le 18 juin 2014 aura lieu le renouvellement de tous les conseils d'habitants. Il informe qu'il y a 149 participants pour l'instant. Les modifications au contenu de la charte de 2012 sont importantes : - Les conseillers d'habitants seront désignés non plus par tirage au sort mais par élection. La durée du mandat passe de 2 ans à 3 ans. Les conseils d'habitants seront composés de 20 membres soit 16 issus du collège « habitants » et 4 élus municipaux. La parité entre les conseillers et les conseillères doit être recherchée. Sur les 16 membres issus du collège « habitants », 14 feront partie du collège des « majeurs » et 2 du collège des « mineurs ». La municipalité espère mobiliser plus de jeunes. La gestion de chaque conseil d'habitants se fera désormais par le président élu par les membres du conseil d'habitants. Ceci devrait permettre une plus forte implication.

Entendu à la suite M. PAILLA, Conseiller Municipal, au nom du groupe des élus « Bâtir notre Ville ensemble » en son intervention :

« Si nous avons renoncé au début du mandat précédent à une désignation par l'élection, ce n'est évidemment pas sans raison. Si le mandat 2001/2008 n'avait pas révélé de difficulté marquante, il n'en fut pas de même après le renouvellement de 2008. En effet, nous avons constaté à l'époque, une sorte de 3^{ème} tour des municipales, avec fort entrisme des représentants des partis, un contexte de quasi campagne électorale, des tentatives de manœuvres avant et le jour du vote dans certains secteurs. Il s'en est suivi un climat parfois tendu dans les conseils d'habitants, trop politisés, tensions exacerbées lorsque le président du conseil se comportait en maire de quartier ou en force de contre-pouvoir. Nous avons donc mené une enquête auprès de nombreuses villes avant d'engager le renouvellement suivant. Le constat fut clair et sans appel : la quasi-totalité des villes concernées n'avaient plus ou n'avaient jamais eu recours à l'élection, le tirage au sort était de mise pratiquement partout. Le tirage au sort a fini par ramener compréhension et sérénité dans la totalité des conseils. Lorsque j'entends parler de grave atteinte à la démocratie par le tirage au sort, je crois qu'il faut raison garder. La démocratie en sort elle grandie quand le nombre de candidats est trop faible et fait que ceux-ci sont élus d'emblée, ou lorsque ceux qui sont élus le sont par une poignée ou quelques dizaines d'électeurs ? Vous avez naturellement bien le droit à votre expérimentation, droit de voir les choses autrement. Si, bien entendu, nous sommes très favorables à la démocratie de proximité et aux conseils d'habitants, nous en avons pris l'engagement durant la campagne, y compris avec la proposition de passer à 2 mandats de 3 ans faite par moi-même fin 2013 en commission de coordination, nous ne partageons donc pas certaines des nouvelles modalités, notamment sur le mode de désignation et la présidence des conseils. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur votre proposition. »

Entendu M. DALLA-ROSA, Conseiller Municipal, au nom du Groupe « Bâtir notre Ville ensemble » en son intervention :

« A partir du texte de la charte qui nous a été adressée, je voudrais faire plusieurs remarques et poser quelques questions. Sur l'article 7, vous indiquez que les conseils des habitants peuvent « être informés des projets municipaux menés dans le quartier ». Je trouve cette formulation très restrictive. En effet, pourquoi limiter la possibilité du débat aux frontières du seul quartier. Ainsi, par exemple, il existait une pratique qui consistait à présenter le budget de la ville aux conseils des habitants. Il n'est pas possible de présenter un budget par quartier, puisque celui-ci est élaboré à l'échelle de la ville.

Cela signifie donc que les conseils des habitants ne pourront plus se voir présenter le budget de la commune. Par ailleurs, pourquoi se priver de la possibilité de présenter dans chaque conseil les projets d'aménagement qui concernent l'ensemble du territoire. Je pense, entre autres, au dossier de la Macérienne avec la construction d'un SMACL (Scène de Musique Actuelle). Si vous ne changez pas la formulation de la charte dans ce domaine, vous amputez une partie du débat démocratique et l'appropriation, par les conseils des habitants, de l'aménagement à l'échelle de la ville. Enfin, au chapitre 11, vous indiquez prévoir des « crédits annuels ou pluriannuels destinés à la mise en œuvre de projets ». Peut-on connaître le montant que vous envisagez attribuer à chaque conseil des habitants ? J'ai bien entendu votre réponse sur les crédits attribués aux conseils des habitants pour leurs projets. En proposant 20 000 € annuels pour les 5 conseils, vous diminuez de moitié l'enveloppe qui était précédemment allouée. Cela va faire 4000€/an par conseil, c'est dérisoire et il vous faudra, Monsieur le Maire, assumer devant les conseils des habitants cette régression.

Entendu en réponse M. CHAOUCHI préciser que le président de chaque conseil pourra donner des informations sur les projets en cours dans le quartier. Au niveau du budget, le budget prévu est de 20 000 € sur trois ans par conseil d'habitants.

Entendu à la suite M. le Maire confirmer les propos de M. CHAOUCHI et préciser que les conseils d'habitants ont le droit d'être informés de ce qu'il se passe dans leur quartier en particulier ; Que cette information dépendra essentiellement du président dans le cadre d'une démocratie active. Les conseils d'habitants doivent être une démocratie vivace, active. L'enjeu des élections doit être rappelé, au bout du compte il y aura des représentants légitimes par quartier. Les risques de politisation arrivent quand il y a peu de participation ce qui ne semble pas être le cas au vu des premiers retours de participations.

Entendu M. DALLA-ROSA au nom du groupe « Bâtir notre Ville ensemble » préciser qu'il est pour le succès des conseils d'habitants et que son questionnement a pour objectifs d'améliorer leur fonctionnement. Y'aura t'il une présentation budgétaire dans chaque conseil de quartier ainsi que des grands projets du territoire ?

Entendu M. le Maire confirmer le montant des enveloppes allouées aux conseils et qu'il conviendra de voir si cela répond aux projets qui seront portés par les conseils et préciser que les projets de la Municipalité seront présentés en conseil d'habitants mais que ces derniers doivent être en priorité des lieux d'écoute.

Le Conseil Municipal, par 36 voix pour et 7 abstentions, APPROUVE la nouvelle charte relative aux conseils d'habitants ; DESIGNNE, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants du Conseil Municipal dans les conseils d'habitants. Ont été élus, par 42 voix pour sur 43 voix exprimés, les membres du Conseil Municipal dans les conseils d'habitants comme suit :

Secteur 1 : Manchester - Saint Julien - Bois d'Amour : Mme Fatiha BANOUEH, Mme Marie-José MOSER, M. Eric MOINE, Mme Mélanie PIGEAU

Secteur 2 : « La Houillère - La Bosse d'Etion - le Clos Paul - La Havetière - La Villette - Les Atriums - Les Coteaux de Bélair » : Mme Simone LEJEUNE-CORNUT, Mme Virginie AIT MADI, M. Ahmet NARDAL, Mme Maryse FLORES.

Secteur 3 : « Mézières - La Basilique - La Citadelle - Arches - Le Theux - Faubourg de Pierre » : Mme Cendrina DUVAL, Mme Odile GLACET, M. Robert CHAUDERLOT, M. André CORNEZ.

Secteur 4 : Charleville - centre - Nevers - Place Ducale - Montcy Saint Pierre : Mme Else JOSEPH, M. Patrick FOSTIER, Mme Sandrine MILLET, M. Christophe DUMONT.

Secteur 5 : Mohon - Ronde Couture - La Croisette - La Couronne-Champagne - Les Granges Moulues » : Mme Véronique CORME, M. Michaël DUFLOX, M. Antonino MECCA, M. Sylvain DALLA-ROSA.

9) - Commission consultative des Services Publics Locaux - Création de la commission et désignation des membres

Suite à la présentation du dossier par M. le Maire, le Conseil Municipal APPROUVE la création de la commission consultative des services publics locaux ; DECIDE DE PROCEDER à l'unanimité à main levée à la désignation des cinq représentants du Conseil Municipal à cette commission. Ont été élus par 40 voix sur 42 voix exprimés : M. Ahmet NARDAL, M. Salah CHAOUCHI, Mme Chantal ZELLER, M. Yves HUART, M. André CORNEZ ; DESIGNNE, au titre des représentants des usagers, les associations ci-après représentées par leur président ou leur représentant : UFC - Que Choisir, AFOC, INDECOSA, ASSECO, UDAF ;

CHARGE par délégation, le Maire ou son représentant de saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux, et pour la durée du mandat, des projets précisés à l'article L.1413-1 du CGCT. et PREND ACTE que la commission sera présidée par M. le Maire ou sa représentante Mme Odile GLACET.

10) - Commission de délégation de service public - Création de la commission et désignation des membres

Suite à la présentation du dossier par M. le Maire, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, que les listes des candidats aux sièges de titulaires et de suppléants sont remises aussitôt l'appel à candidatures du Président en séance de Conseil ; PROCEDE, à la désignation des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la Commission de délégation de services public. Ont été élus par 40 voix sur 42 voix exprimés : M. Ahmet NARDAL, M. Salah CHAOUCHI, Mme Chantal ZELLER, M. Yves HUART, M. André CORNEZ, membres titulaires et M. Alain CAIZERGUES, M. Arnaud WUATELET, M. Guillaume MARECHAL, M. Michaël DUFLOX, M. Sylvain DALLA-ROSA, membres suppléants et PREND ACTE que la Commission sera présidée par M. le Maire ou sa représentante Mme Odile GLACET.

11) - Fonctionnement des instances municipales - Dématérialisation des convocations Adoption d'une décision de principe

Entendu M. le Maire présenter le dossier dématérialisation, ceci devant permettre de réaliser des économies évaluée de l'ordre de 7000 € sur la base de 7 conseils par an mais surtout de moderniser le fonctionnement des instances. La projection des résumés des rapports sur grand écran dans la salle de conseil est organisée à titre expérimental en ce sens. Le dispositif sera amélioré.

Entendu M. FOSTIER, Conseiller Municipal dire qu'il souscrit pleinement à cette initiative, demander que les salles de réunions soient équipées de WIFI et que la salle du public soit aussi équipée.

Entendu à la suite M. LUCZKA au nom du groupe « Charleville-Mézières fait front » en ces termes "J'en profite pour demander où en est l'idée de retransmission vidéo des séances du conseil municipal."

Entendu en réponse M. le Maire informer M. LUCZKA que ce projet était toujours d'actualité ; qu'une réflexion est engagée sur sa réalisation ainsi que sur son coût.

Le Conseil Municipal APPROUVE le principe de dématérialisation des envois de dossiers de convocations aux réunions du conseil municipal et des commissions ; PRECISE que le règlement intérieur à intervenir intégrera ces dispositions et AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire.

Vote : Unanimité

12) - Association de Régie de quartier - Désignation de représentants du conseil Municipal

M. le Maire présente le dossier et confirme le souhait de la Municipalité de travailler avec l'Association. La structure est récente et la ville lui a confié divers travaux dans les domaines de la propreté, des espaces verts, et de l'enlèvement des tags. Les marchés (hormis le marché enlèvement de tags) sont lancés et seront attribués courant juin. S'agissant du marché de l'enlèvement de tags, le marché pose des difficultés car au terme du cahier des charges, il ne paraît pas à priori possible d'exclure des demandes de privés. Ceci est ennuyeux car la collectivité doit prendre en charge la moitié des devis présentés de surcroît sur les crédits des services Propreté et Espaces verts. La Municipalité étudie donc si il n'y a pas d'autre manière de procéder en ce qui concerne la seule prestation « Enlèvement de tags ». Des discussions sont en cours avec les responsables de la structure.

Mme CAPRON, conseillère municipale du Groupe « BATIR NOTRE VILLE ENSEMBLE », présente sa candidature en qualité de représentant de la Ville.

Le Conseil Municipal PROCEDE, par scrutin à main levée décidé à l'unanimité des membres, à la désignation de ses représentants à la régie de quartier et ELIT par 34 voix pour sur 41 suffrages exprimés MM. Michaël DUFLOX, Antonino MECCA et Mme Chantal ZELLER en tant que représentants du Conseil Municipal à la régie de quartier de Charleville-Mézières. Mme CAPRON ayant reçu 7 voix n'est pas élue.

Les Secrétaires de Séance,



Mmes CAPRON, LEJEUNE-CORNUT.



Le Maire,



Boris RAVIGNON.